



## CFA Épure MÉDITERRANÉE FORMASUP PACA aux côtés des personnes en situation de handicap



**Je suis en situation de handicap et souhaite devenir alternant, comment y parvenir ?**

1

### Faire reconnaître votre handicap

Si ce n'est pas encore le cas, contacter la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** de son département de résidence afin d'obtenir sa RQTH attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui se trouve dans chaque MDPH. **Contacts et renseignements sur la fiche pratique RQTH.**



2

### Être admis dans la formation

Consulter la rubrique comment candidater sur les fiches formations de FORMASUP CFA EPURE consultables sur [www.cfa-epure.com/nos-formations](http://www.cfa-epure.com/nos-formations). Vous suivrez ensuite le processus de sélection propre à chacune de nos formations.



3

### Vous rapprocher de votre conseiller Cap Emploi, Mission Locale ou Pôle Emploi

L'informer de votre souhait de formation en apprentissage. Il vous aidera à construire ce projet et vous accompagnera dans la recherche d'une entreprise d'accueil.



### Rappel de la loi du 11 février 2005



La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, n°2005-102, précise que les entreprises de **plus de 20 salariés**, du secteur **privé ou public**, sont tenues à une **obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes en situation de handicap**.

Exemple : une entreprise de 38 salariés qui emploie 2 apprentis en situation de handicap remplit son obligation d'emploi.

En application du principe de non-discrimination, pour le calcul de cette contribution, tous les emplois de l'entreprise sont désormais considérés comme pouvant être occupés par un travailleur handicapé.



### EN CHIFFRES

En France, le nombre d'apprenti.es en situation de handicap a augmenté de 79% en un an entre 2020 et 2021.

Le CFA Formasup, comprend 7000 alternant.es en 2021-2022 en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, dont 45 ayant la RQTH, au sein des Universités et établissements partenaires de la Région Sud.



## CE QUE PERMET LA LOI EN MATIÈRE DE CONTRAT DE TRAVAIL

- Un allongement de la durée du contrat d'apprentissage peut être prévu
- Un accès à l'apprentissage sans limite d'âge
- Une visite médicale d'embauche est obligatoire avant la prise de poste



### Référente Handicap

FORMASUP PACA - CFA Épure, pour vous conseiller, orienter, et vous accompagner : **04 91 14 06 02** ou [handicap@cfa-epure.com](mailto:handicap@cfa-epure.com)



## ACCOMPAGNEMENT ET AMÉNAGEMENTS EN PÉRIODE DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ

### AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES :

- Adaptation des documents
- Aide à la communication
- Aide à la prise de notes
- Carte de photocopies

### AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS

- Temps majoré
- Prêt de matériel
- Salle individuelle
- Sujets adaptés
- Secrétaire d'examens



[missionhandicap.univ-amu.fr](http://missionhandicap.univ-amu.fr)  
contacts par regroupement de sites d'Aix Marseille Université



Mission Handicap  
[handicap@univ-cotedazur.fr](mailto:handicap@univ-cotedazur.fr)  
<http://univ-cotedazur.fr/handicap>



M. FAUPIN  
[mission.handicap@univ-tln.fr](mailto:mission.handicap@univ-tln.fr)  
04 94 14 67 45



Mme CARLE  
[relais-handicap@univ-avignon.fr](mailto:relais-handicap@univ-avignon.fr)  
04 90 16 25 62



Mme DEVIN  
[carole.devin@centrale-marseille.fr](mailto:carole.devin@centrale-marseille.fr)  
04 91 05 45 77



[vie.etudiante@sciencespo-aix.fr](mailto:vie.etudiante@sciencespo-aix.fr)



Mme STIBBE  
[instn-handicap@cea.fr](mailto:instn-handicap@cea.fr)  
04 42 25 65 25



## FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS AU SEIN DE LA FORMATION

Financeurs partenaires de la majoration du coût contrat

Les Opérateurs de compétences  
**OPCO**

AFDAS, AKTO, ATLAS, CONSTRUCTYS, L'OPCOMMERCE, OCAPIAT, OPCO 2I, OPCO EP, OPCO MOBILITÉS, OPCO SANTÉ, UNIFORMATION



## ACCOMPAGNEMENT ET AMÉNAGEMENTS EN PÉRIODE D'ENTREPRISE

### AMÉNAGEMENTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

- Diagnostic pour la mobilisation des aides
- Financement de matériel spécifique
- Aide aux transports et déplacements
- Aide humaine
- Co financement de la formation
- Aides financières pour l'apprenti et l'employeur



Si votre entreprise est dans le secteur privé :  
[paca@agefiph.asso.fr](mailto:paca@agefiph.asso.fr) - [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)



Si votre entreprise est dans le secteur public :  
[fonctionspublicques@handipacte-paca.org](mailto:fonctionspublicques@handipacte-paca.org)  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)